



Charte du joueur, de la joueuse TCV en match par équipes

Les championnats par équipe ne sont pas des épreuves individuelles, mais des épreuves par équipes et à ce titre le joueur, la joueuse représente son club. C'est pour cette raison que nous demandons à chaque joueur-se de s'engager, pour l'année sportive :

1/ à être disponible, pour les différents championnats, au moins 2 des 5 rencontres en poule, ainsi que sur la totalité des phases finales, qu'elles soient à domicile ou à l'extérieur. Les dates sont données en amont du championnat par le ou la capitaine. Si cela n'est pas le cas, il-elle ne pourra pas être titulaire sur la liste des joueurs-euses engagés-ées, mais il-elle sera remplaçant-e.

2/ à donner ses disponibilités au capitaine. En cas d'empêchement, le joueur, la joueuse doit prévenir son capitaine au moins 1 semaine à l'avance, sauf bien sûr imprévu de dernière minute.

3/ à avoir une attitude correcte et respectueuse vis-à-vis de l'adversaire. Il ou elle donne une bonne image du club.

4/ à être présent-e et participer au repas offert aux équipes visiteuses dans les matchs par équipes.

5/ Quel que soit le déroulement du match, à se battre jusqu'au dernier point. C'est respecter son adversaire, ses partenaires et le club.

6/ à rester jusqu'à la fin de la rencontre et aider à nettoyer le clubhouse à la fin.

7/ Les championnats sont payants, le club prend en charge les frais d'inscription. Nous demandons en contrepartie aux joueurs de donner un peu de leur temps au club lors des différentes manifestations organisées au club (notamment des permanences au bar lors des tournois, lors du Téléthon, ...).

Bons matchs ! Et surtout, amusez-vous !